

**DELIBERATION N° 33/2015  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Séance du 24 novembre 2015**

**Budget rectificatif n°3 de l'exercice 2015**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

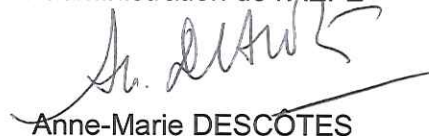
Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2015 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'un montant égal en recettes et en dépenses de 1 278 271 981 € réparti par enveloppe budgétaire pour les montants suivants :

- dépenses de personnel : 752 929 839 €
- dépenses de fonctionnement : 348 321 902 €
- dépenses d'intervention : 115 460 000 €
- dépenses d'investissement : 61 560 240 €

**Nombre de votants: 26      Pour : 22      Contre : 4      Abstention : /**

Fait à Paris, le 24 novembre 2015

La présidente du conseil  
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCOTES